

*Interpellation présentée par la députée :  
Mme Sylvia Leuenberger*

*Date de dépôt : 18 mai 2006  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Futurs chantiers du CEVA et machines de chantiers les moins polluantes possible**

Le but de la liaison ferroviaire CEVA est de faire diminuer, notamment, le trafic pendulaire motorisé pour deux raisons principalement : pollution (air et bruit) et encombrement du réseau routier.

But louable et respectable, 100 % encouragé et soutenu par la classe politique.

Toutefois, le chantier pour réaliser cette liaison ferroviaire nécessitera des travaux qui dureront plusieurs années et le déplacement de milliers de m<sup>3</sup> de matériaux. Ce qui mettra en œuvre de très nombreuses machines de chantier. Or, on le sait ces machines polluent énormément (bruit, particules fines, CO<sup>2</sup>, etc.)

Par conséquent, afin de ne pas provoquer trop de nuisances non souhaitées par ces chantiers et ainsi limiter les mécontentements de la population, le Conseil d'Etat entend-il retenir parmi **ses critères de sélection des entreprises, celui de la pollution minimale des machines de chantier** (*comme, par exemple, équipées de filtres à particules, peu bruyantes, etc.*) ?